

COMMUNE DE LENS

COMMANDE D'AVANT-PROJETS

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE  
SALLE DE GYMNASTIQUE POLYVALENTE

A FLANTHEY

---

RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS

---

LENS / SION NOVEMBRE 2003

**TABLE DES MATIERES**

<b>1.</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>P. 3</b>
<b>2.</b>	<b>SITUATION, BUT ET CADRE DE L'ETUDE</b>	<b>P. 3</b>
<b>3.</b>	<b>JUGEMENT</b>	<b>P. 3</b>
	<b>3.1 Commission d'étude</b>	<b>P. 3</b>
	<b>3.2 Remarques préliminaires</b>	<b>P. 4</b>
	<b>3.3 Critères de jugement</b>	<b>P. 4</b>
<b>4.</b>	<b>EXAMEN ET CRITIQUE DES PROJETS</b>	<b>P. 5</b>
	<b>4.1 Berclaz et Torrent architectes à Sion</b>	<b>P. 5</b>
	<b>4.2 Collectif architectes à Sierre</b>	<b>P. 6</b>
	<b>4.3 Dayer et Venetz architectes à Sion</b>	<b>P. 7</b>
	<b>4.4 Gérard Emery architecte à Lens</b>	<b>P. 8</b>
	<b>4.5 Hermann Hofmann architecte à Lens</b>	<b>P. 9</b>
	<b>4.6 Joseph Cordonier architecte à Lens</b>	<b>P. 10</b>
<b>5.</b>	<b>CONCLUSIONS DU GROUPE D'EXPERTS</b>	<b>P. 11</b>

## **1. INTRODUCTION**

La commande d'avant-projets pour la construction d'une salle de gymnastique polyvalente à Flanthey est définie par les "directives aux architectes" remises aux bureaux mandatés lors de la séance préliminaire du mercredi 20 août 2003.

Cette commande d'avant-projets est organisée par la commune de Lens en collaboration avec le service cantonal des bâtiments et le service de l'enseignement.

## **2. BUT ET CADRE DE L'ETUDE**

La construction du centre scolaire de Flanthey date de 1953. Les bâtiments ont été régulièrement entretenus. Ils doivent aujourd'hui être rénovés. Le local de gymnastique qui fait partie de ce complexe ne correspond plus en termes de dimensions et d'équipement aux besoins de l'éducation physique actuelle. La commune de Lens a donc décidé, en accord avec le service de l'enseignement, de construire une nouvelle salle de gymnastique.

Dans sa décision du 25 juin 2003 le Chef du département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) a accepté la construction d'une nouvelle salle de gymnastique et la rénovation du centre scolaire existant.

## **3. JUGEMENT**

### **3.1 Commission d'étude**

Pour examiner les projets, l'organisateur a nommé une commission composée :

#### **du groupe d'experts:**

- Président : M. Hans Imhof, adjoint de l'architecte cantonal, SBMA.
- Membres : M. Olivier Galletti , architecte, Lausanne  
M. Laurent Mayoraz, architecte, SBMA.

#### **des représentants du maître de l'ouvrage:**

- M. Fernand Nanchen, président de commune
- M. Georges Bonvin, conseiller communal
- M. Pierre Emery coordinateur scolaire
- M. Francis Bagnoud responsable technique

#### **des spécialistes:**

- M. Michel Beytrison, adjoint au service de l'enseignement du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS)
- M. Erwin Eyer, inspecteur cantonal d'éducation physique.

#### **les 6 bureaux d'architecture suivants ont été mandatés :**

- Berclaz et Torrent architectes à Sion
- Collectif architectes à Sierre
- Dayer et Venetz architectes à Sion
- Gérard Emery architecte à Lens
- Hermann Hofmann architecte à Lens
- Joseph Cordonier architecte à Lens

Aucune question n'a été adressée au Service des bâtiments dans les délais.  
Par contre, suite à la séance préliminaire du 20 août 2003, le conseil communal a décidé de porter les dimensions de la salle de gymnastique de 12 / 24 / 6 m. à 15 / 26 / 7 m. Cette décision a été communiquée aux architectes mandatés et aux membres de la commission d'étude le 04 septembre 2003.

### **3.2 Remarques préliminaires**

Les cinq bureaux ont remis tous les documents exigés dans les délais impartis.  
L'analyse technique préalable, effectuée par le SBMA, a permis de constater la conformité des projets présentés au programme des locaux demandés.  
Les membres de la commission d'étude, à l'exception de Monsieur Beytrison et Monsieur Eyer excusés, se sont réunis le 13 novembre 2003 à Lens pour examiner les projets.  
La commission d'étude décide d'admettre au jugement tous les projets présentés.  
Les membres de la commission ont tout d'abord pris connaissance des projets. Les architectes ont ensuite présenté leur projet au groupe d'experts. Puis la commission s'est rendue sur le site. A l'issue de cette visite, elle a procédé à une étude détaillée des six solutions présentées.

### **3.3 Critères de jugement**

- 1) **IMPLANTATION :**
  - a) rapport au lieu
  - b) rapport aux bâtiments scolaires existants
  - c) occupation du lieu, possibilités de constructions futures.
  
- 2) **FONCTIONNEMENT :**
  - a) salle de gymnastique, usage scolaire
  - b) salle de gymnastique, usage extrascolaire, sportif ou polyvalent.
  - c) bibliothèque, usage scolaire et usage extrascolaire.
  - d) accès piétons et véhicules, entrées.
  
- 3) **COÛT :**
  - a) volume construit – développement de façades.
  - b) démolition-reconstruction
  - c) fondations.
  - d) aménagements extérieurs
  - e) économie du terrain.
  
- 4) **ARCHITECTURE :**
  - a) volumétrie, échelle
  - b) traitement des toitures, traitements des façades
  - c) cohérence générale, expression de l'affectation.

## **4. EXAMEN ET CRITIQUE DES PROJETS**

### **4.1 BERCLAZ-TORRENT**

L'implantation au nord-est du terrain disponible construit un préau de qualité définissant les relations avec les éléments principaux du lieu (l'église, l'école, et la plaine). D'autre part la position de la salle préserve l'ensemble des terrains à l'Est du périmètre garantissant ainsi d'importantes possibilités de développements futurs.

Le fonctionnement scolaire de la salle de gymnastique est apprécié tant pour ses qualités d'éclairage naturel zénithal que par la clarté des relations intérieures établies avec l'école, par contre l'accès indépendant est trop compliqué pour son usage extra-scolaire, le maintien de la salle existante étant conçu pour l'accueil de la vie associative et culturelle du village. L'implantation de la bibliothèque à proximité des classes fonctionne bien tant au niveau scolaire que comme bibliothèque communale. La séparation claire des accès piétons et véhicules est appréciée, le dimensionnement de ceux-ci devant être contrôlé.

Le projet présente un volume en dessous de la moyenne des projets rendus. Son implantation en dehors des constructions scolaires et de protection civile limitent les démolitions-reconstructions et garantit des fondations homogènes simples. La volumétrie générale reste compacte, limitant ainsi le développement des nouvelles façades. Les propositions d'aménagements extérieurs restent simples en accords avec les besoins du programme. L'économie de terrain est remarquable, elle maintient les tennis et laisse l'Est du site libre à toutes possibilités de développements futurs du lieu. En regard de l'ensemble de ces paramètres ce projet est particulièrement avantageux.

La volumétrie et l'échelle du nouveau bâtiment restent modestes, conçues comme un complément contemporain aux bâtiments existants. La toiture pensée comme un jardin accompagne le nouvel accès piéton. Le traitement des ouvertures en façades est perçus comme une recherche de modénature l'éclairage principal de la salle étant fourni par les éclairages zénithaux. L'expression générale et le traitement des matériaux expriment clairement l'unité spatiale et le caractère institutionnel du bâtiment.

## 4.2 COLLECTIF ARCHITECTES

L'implantation du projet sur la ligne de crête propose un bâtiment s'affirmant clairement comme nouvelle infrastructure publique du village. Cette position propose une dualité avec le bâtiment maintenu, toutefois cette clarté est mise à mal par la différence de niveau entre les deux bâtiments. Les possibilités de développements futurs restent bonnes mais la distance aux limites du nouveau bâtiment ne respecte pas le règlement communal ni la loi sur la police du feu.

Le projet privilégie l'usage polyvalent de la nouvelle salle, son fonctionnement scolaire est plus délicat, en particulier dans la manière d'ouvrir les façades Sud et Est, d'autre part la volumétrie proposée est en contradiction avec l'organisation des engins fixes (anneaux-reck-cordes). Par contre le grand hall est particulièrement apprécié pour sa flexibilité (usage lié à la salle, à la bibliothèque et même à l'école), par contre l'escalier établissant la relation avec la salle n'est pas abouti. L'implantation de la bibliothèque à proximité des classes fonctionne bien tant au niveau scolaire que comme bibliothèque communale. Les accès véhicules et piétons sont maintenus en l'état.

Le projet présente un volume légèrement en dessous de la moyenne des projets rendus.

Son implantation entièrement sur l'abri de protection civile est claire au niveau structurel, mais cette solution nécessite des vérifications au niveau des compléments à apporter aux structures de l'abris (dalle toiture + fondations). La démolition de la salle polyvalente actuelle nécessite une importante reconstruction. La volumétrie générale reste compacte, limitant ainsi le développement des nouvelles façades. Les aménagements extérieurs restent simples en accord avec les besoins du programme. Mis à part la désaffectation d'un court de tennis le projet laisse de bonnes possibilités de développements futurs du lieu. En regard de ces paramètres ce projet n'est pas vraiment économique.

La volumétrie importante du nouveau bâtiment entre en dialogue avec le bâtiment scolaire maintenu, le traitement de la toiture en accord avec le traitement architectural du bâtiment propose une réinterprétation des toitures traditionnelles. L'expression générale et le traitement des matériaux proposent une relecture contemporaine du langage vernaculaire tout en exprimant clairement l'unité spatiale et le caractère institutionnel du bâtiment.

### 4.3 DAYER ET VENETZ

L'implantation du projet à l'Est de la place propose un bâtiment construisant une place d'entrée en relation avec les constructions actuelles. Le nouveau volume articule clairement deux espaces extérieurs : le préau en amont au Nord-ouest et en aval au Sud-est un espace sportif. Dans les qualités de cette implantation qui redéfinit l'ensemble du site se révèle également son principal défaut : l'utilisation totale du terrain disponible rendant extrêmement difficile tout développement futurs.

Le fonctionnement scolaire de la salle de gymnastique est apprécié tant pour ses qualités d'éclairage naturel que par la clarté des relations intérieures établies avec l'école. Au niveau fonctionnel l'accès indépendant est clair et bien disposé, par contre le projet supprime l'accès au poste de protection civil. L'implantation de la bibliothèque dans une partie de la salle polyvalente fonctionne bien tant au niveau scolaire que comme bibliothèque communale. Le traitement et la disposition des entrées tant pour la nouvelle salle de sport que pour la salle polyvalente-bibliothèque ne sont pas aboutis. La séparation claire des accès piétons et véhicules est appréciée, le dimensionnement de ceux-ci devant être contrôlé.

Le projet présente un volume nettement en dessous de la moyenne des projets rendus.

Son implantation à cheval sur l'abri de protection civile est délicate au niveau structurel.

Le maintien de la salle polyvalente permet de limiter au mieux les constructions neuves. La volumétrie générale reste compacte, limitant ainsi le développement des nouvelles façades. Les aménagements extérieurs restent simples en accords avec les besoins du programme. La volumétrie du bâtiment et sa position au milieu du terrain disponible supprime l'usage d'un court et ne laisse pratiquement aucune possibilité de développements futurs du lieu. En regard de ces paramètres ce projet reste moyennement économique.

La position et la volumétrie du nouveau bâtiment entre en dialogue avec le bâtiment scolaire maintenu, toutefois cette implantation dictée en partie par les constructions souterraines n'arrive pas à établir clairement ce dialogue. Son traitement architectural comme un bloc monolithique prend en compte la toiture comme une cinquième façade toutefois les rapports entre structures-enveloppe-perçements n'ont pas la cohérence souhaitée pour soutenir un concept aussi affirmé. L'expression générale exprime clairement l'unité spatiale et le caractère institutionnel du bâtiment.

#### 4.4 GERARD EMERY

L'implantation du projet propose plusieurs bâtiments à l'Est du préau en relation avec l'école actuelle. Les volumes principaux cherchent à former une place toutefois la volumétrie des entrées proposées empiète sur l'espace nouvellement défini. Cette implantation au centre du terrain rend extrêmement difficile tout développement futur.

Le fonctionnement scolaire de la salle de gymnastique est apprécié pour ses qualités d'éclairage naturel, par contre la volumétrie proposée est en contradiction avec l'organisation des engins fixes (anneaux-reck-cordes). L'entrée indépendante à la salle est appréciée pour son usage polyvalent par contre l'escalier établissant la relation avec la salle n'est pas abouti. La position de la bibliothèque n'est pas favorable à un usage scolaire, la faiblesse de l'entrée proposée ne tire pas parti l'implantation proposée. De manière générale le traitement et la disposition de l'ensemble des entrées sont casuels et ne répondent pas au concept d'implantation proposé. Les accès véhicules et piétons sont maintenus en l'état.

Le projet présente un volume en dessus de la moyenne des projets rendus. Son implantation à cheval sur l'abri de protection civile est délicate au niveau structurel. La démolition de la salle polyvalente impose d'importantes constructions neuves. La volumétrie découpée du projet génère un développement de nouvelles façades particulièrement important. Les aménagements extérieurs, ambitieux nécessitent d'importants investissements. La volumétrie du bâtiment et sa position au milieu du terrain disponible supprime l'usage d'un court et ne laisse pratiquement aucune possibilité de développements futurs du lieu. En regard de ces paramètres, de manière globale ce projet reste peu avantageux.

La position et la volumétrie du nouveau bâtiment essaient d'entrer en dialogue avec le bâtiment scolaire maintenu, toutefois les espaces établissant cette relation sont casuels et empiètent sur la place nouvellement définie. Le traitement des toitures cherche à reconstruire l'image d'un hameau toutefois les percements et la volumétrie nécessaire à la construction d'une salle de sport moderne sont en contradiction avec le concept initial. L'expression générale proposée n'exprime pas l'unité spatiale et le caractère institutionnel du bâtiment.

#### 4.5 HERMANN HOFFMANN

L'implantation du projet au Nord-est du site propose un bâtiment construisant une place d'entrée en relation avec les constructions actuelles. Le nouveau volume articule deux espaces extérieurs : le préau en amont au nord-ouest et en aval au Sud-est un espace sportif . Cette implantation dictée par les constructions souterraines n'arrive pas à établir un dialogue convaincant avec les bâtiments maintenu. Cette implantation offre des possibilités de développements futurs uniquement sur les tennis.

Le fonctionnement scolaire de la salle de gymnastique est apprécié pour ses qualités d'éclairage naturel, L'entrée indépendante à la salle est apprécié pour son usage polyvalent par contre l'escalier établissant la relation avec la salle n'est pas abouti. La position de la bibliothèque n'est pas favorable à un usage scolaire, son entrée en dehors de la place ne tire pas parti de l'implantation proposée. Les accès véhicules maintenus nécessiteraient d'être retravaillés pour garantir la sécurité des entrées à la salle et à la bibliothèque.

Le projet présente un volume nettement au-dessus de la moyenne des projets rendus. Son implantation en dehors des constructions scolaires et de protection civile limitent les démolitions-reconstructions et garantit des fondations homogènes simples. La volumétrie générale est importante mais reste compacte, limitant ainsi le développement des nouvelles façades, par contre les aménagements extérieurs proposés pour libérer la façade nord de la salle de sport sont particulièrement onéreux. La volumétrie du bâtiment et sa position limite les développements futurs uniquement sur les tennis. En regard de ces paramètres, de manière globale ce projet reste peu avantageux.

La position et la volumétrie du nouveau bâtiment cherche le dialogue avec les bâtiments scolaires maintenus, toutefois cette implantation dictée par les constructions souterraines n'arrive pas à établir ce dialogue. L'absence de traitement des toitures ne prend pas en compte le fait que celle-ci établit le rapport visuel du bâtiment avec le village. L'expression générale reste laconique mais exprime l'unité spatiale et le caractère institutionnel du bâtiment.

#### 4.6 JOSEPH CORDONIER

L'implantation du projet à l'ouest de la place propose un bâtiment construisant une place d'entrée en relation avec les constructions actuelles. Le nouveau volume articule clairement deux espaces extérieurs : le préau en amont au Nord-ouest et en aval au Sud-est un espace sportif. Dans les qualités de cette implantation qui redéfinit l'ensemble du site se révèle également son principal défaut : l'utilisation totale du terrain disponible rendant extrêmement difficile tout développement futurs.

Le projet privilégie l'usage polyvalent de la nouvelle salle, son fonctionnement scolaire est plus délicat, tant au niveau de la qualité de la lumière naturelle qu'au niveaux des relations intérieures établies avec le bâtiment actuel. L'entrée indépendante et le foyer sont appréciés, par contre l'escalier établissant la relation avec la salle n'est pas abouti. L'implantation de la bibliothèque à proximité des classes fonctionne bien tant au niveau scolaire que comme bibliothèque communale. Les accès véhicules et piétons sont maintenus en l'état.

Le projet présente un volume en dessus de la moyenne des projets rendus. Son implantation à cheval sur l'abri de protection civile est délicate bien que la position du joint à l'articulation salles-locaux annexes faciliterait l'exécution. Le maintien de la salle polyvalente permet de limiter au mieux les constructions neuves. La volumétrie générale reste compacte, limitant ainsi le développement des nouvelles façades. Les aménagements extérieurs restent simples en accords avec les besoins du programme. La volumétrie du bâtiment et sa position au milieu du terrain disponible supprime l'usage d'un court et ne laisse pratiquement aucunes possibilités de développements futurs du lieu. En regard de ces paramètres, de manière globale ce projet reste peu avantageux.

La position et la volumétrie du nouveau bâtiment entrent en dialogue avec le bâtiment scolaire maintenu, toutefois cette implantation sur l'angle entre en contradiction avec la volumétrie de l'ancienne salle polyvalente. Son traitement architectural comme un bloc monolithique prend en compte la toiture comme une cinquième façade, le traitement des ouvertures renforce le concept proposé sans donner une réponse définitive au niveau de la qualité de l'éclairage naturel pour l'usage sportif de la salle. L'expression générale, en particulier dans le traitement de l'entrée, exprime clairement l'unité spatiale et le caractère institutionnel du bâtiment.

## **5. CONCLUSIONS DU GROUPE D'EXPERTS**

Sur cette base, arrivé au terme de son travail, le groupe d'experts et les représentants du maître de l'ouvrage proposent, à l'unanimité, de recommander le projet du bureau BERCLAZ ET TORRENT pour la suite des études.

Le groupe d'experts tient à remercier les architectes pour l'excellent travail qu'ils ont présenté. Il est persuadé que le projet retenu est à même de répondre aux attentes des autorités et de la population de Flanthey.

L'exposition des projets aura lieu le lundi 22 décembre 2003 de 17h00 à 20h00 et le mardi 23 décembre 2003 de 15 h 00 à 20 h 00 à la salle de gymnastique de Flanthey.

Le vernissage aura lieu le **lundi 22 décembre 2003 à 17h00.**

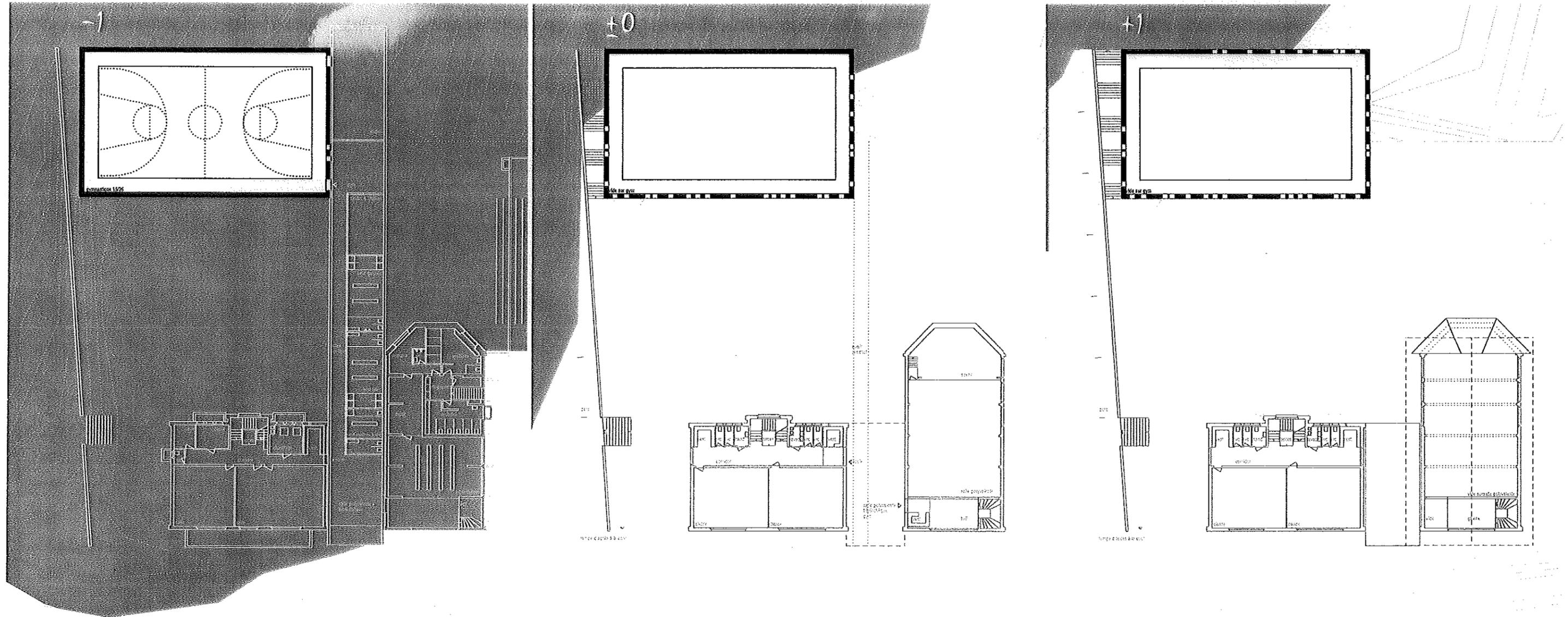
Pour le groupe d'experts

Hans IMHOF  
Adjoint de l'Architecte cantonal

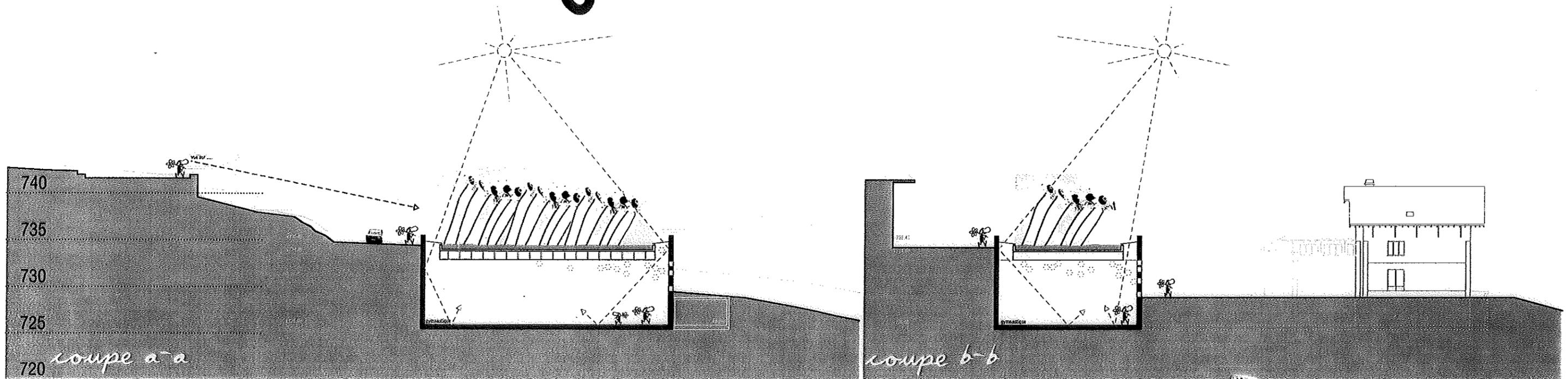
Pour les représentants du  
maître de l'ouvrage

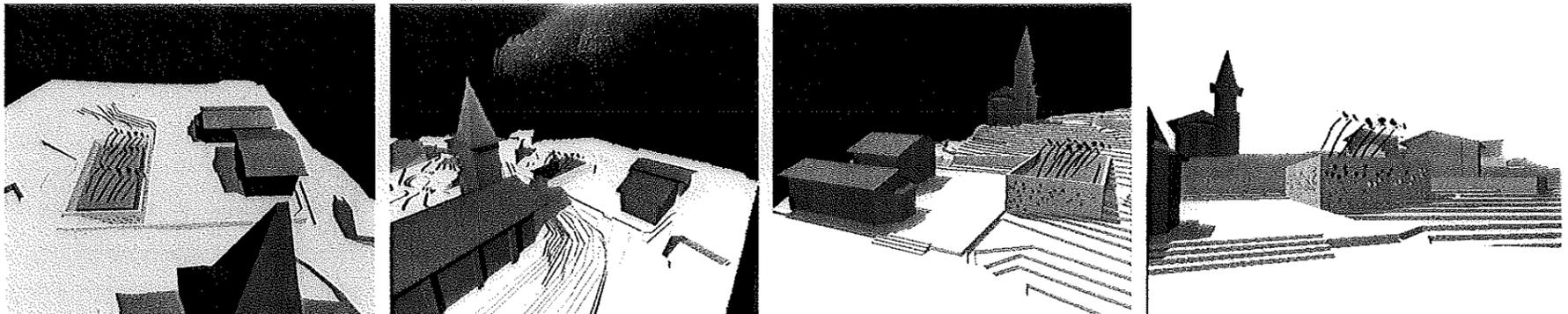
Fernand Nanchen  
Président de la commune

Sion, le 27 novembre 2003/LM/

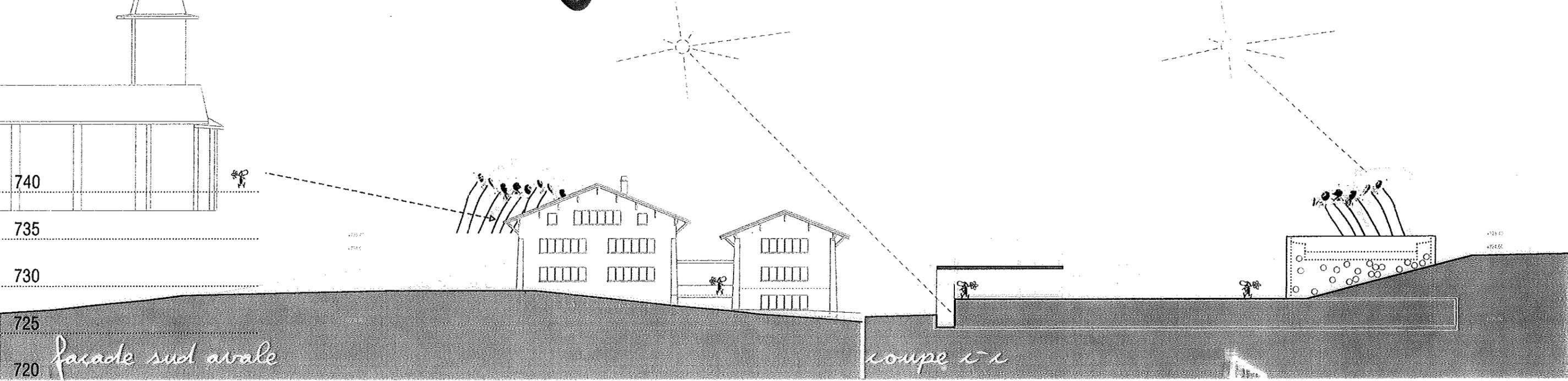


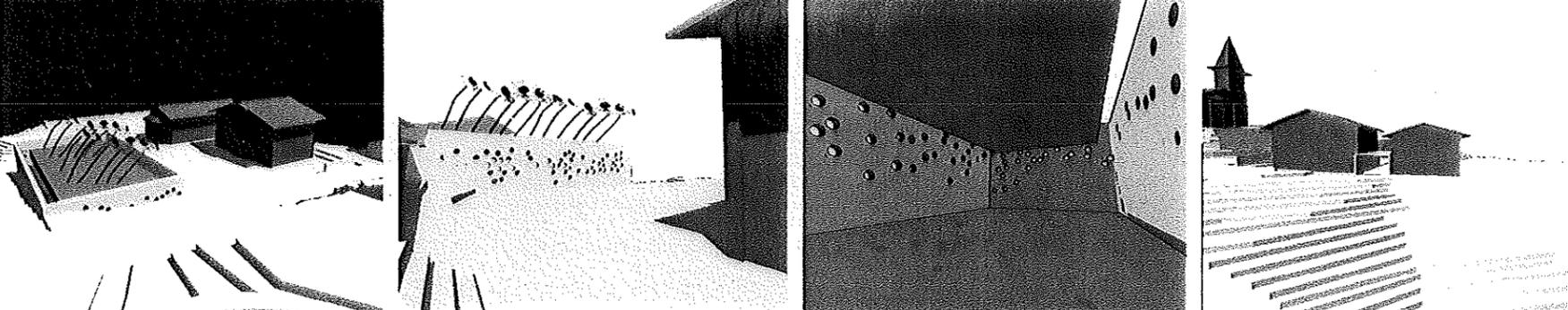
*portami il gasole*





*portami il gasole*

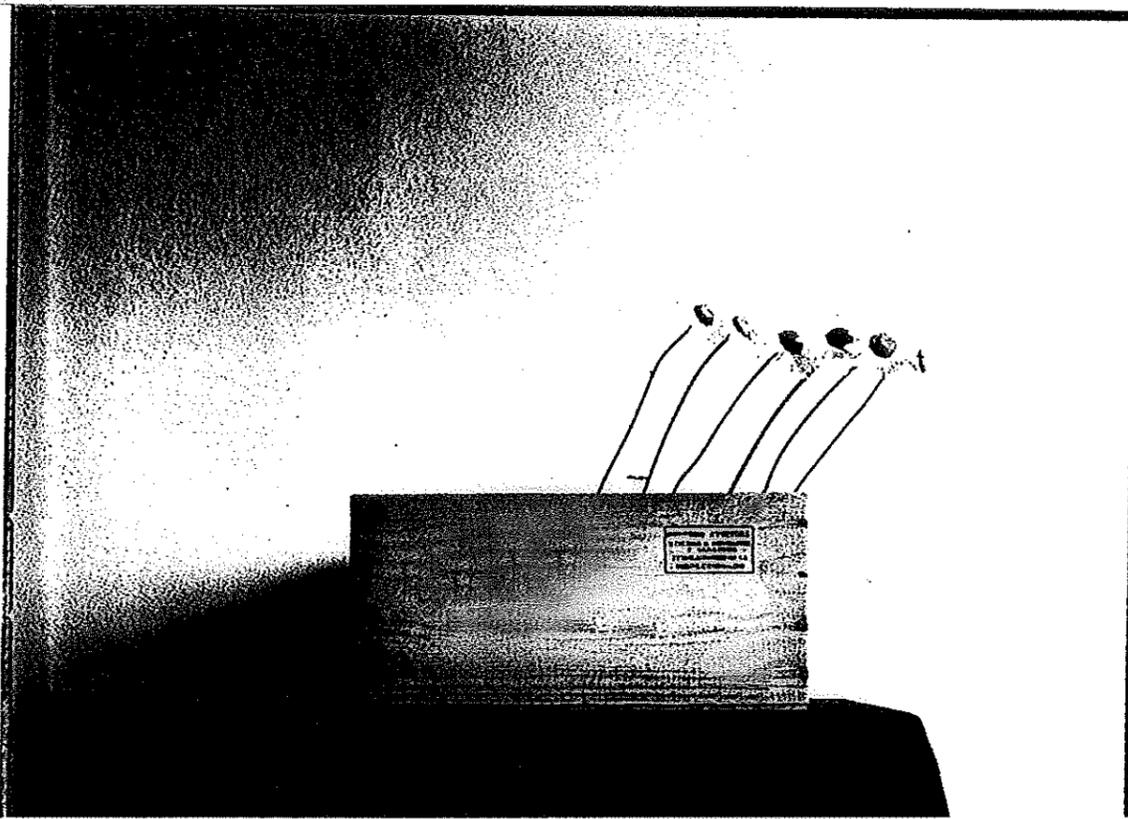




*école primaire de flanthey, commune de lens.*  
 l'accès au centre scolaire de Flanthey par le haut en fait une approche tout à fait particulière...  
 nous profitons de cette plongée pour faire un clin d'oeil joyeux et coloré...  
 le bâtiment sera le support d'une métaphore se jouant de cette situation.  
 un bac abondamment fleuri pour Flanthey.  
 la gym supportera un jardin fleuri.  
 la cinquième façade deviendra l'élément conducteur du centre scolaire.  
 les saisons finaliseront le tableau...

*journée fleurie, journée réussie ...*  
 la lumière et les fleurs contamineront joyeusement la caisse gym.  
 mitrailleuse à lumière  
 la lumière tombera comme une pluie sur un parterre de fleurs et d'enfants.  
 un grand bac contiendra les espaces dévolus au sport.  
 la lumière y projetera ses effets sous le ciel.  
 les mouvements sous la lumière, la lumière en mouvement, un théâtre constant...  
 un haut-jour sous le soleil et les nuages: les exercices physiques y deviendront ludiques  
 les hublots sont composés de coupoles circulaires qui contamineront gaiement la façade "la scarlatine".  
 l'intérieur de la salle de gym sera colorée: jaune tournesol bien sûr !

*journée fleurie, journée réussie ...*



# potami il giasole

